

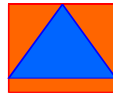
**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTRE DE L'INTERIEUR**



**DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE  
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE**



**DECLARATION DE MONSIEUR DAME GAYE,  
DIRECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE**

**A L'OCCASION**

**DE LA PREMIERE REUNION PREPARATOIRE  
POUR LA TROISIEME CONFERENCE MONDIALE  
DES NATIONS UNIES SUR LA REDUCTION DES  
RISQUES DE CATASTROPHE**



**GENEVE, DU 14 AU 15 JUILLET 2014**

-Madame la Représentante du secrétaire général des Nations Unies pour la Réduction des risques de Catastrophes ;

-Mesdames, Messieurs les Chefs de délégations ;

-Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations internationales ;

-Distingués Délégués, Mesdames, Messieurs,

-----&-----

Les membres de la délégation sénégalaise par ma voix, remercient sincèrement les autorités helvétiques et UNISDR pour les dispositions prises pour faciliter leur participation à la Première réunion préparatoire pour la troisième Conférence Mondiale sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC). Après Abuja, où l'Afrique a adopté une déclaration commune, nous voilà à Genève, sur la route de Sendai 2015, pour poursuivre la réflexion afin que le Cadre post 2015 prenne en compte les préoccupations de tous les continents en matière de Réduction des Risques de Catastrophes.

Aussi, permettez-moi de réitérer les propositions faites par le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, à l'occasion de la 5<sup>ème</sup> Plateforme régionale africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophes, pour le Cadre d'Action post 2015. Il s'agit de :

- la promotion de l'investissement résilient ;
- l'instauration d'une taxe résiliente (qui génère les risques doit contribuer financièrement à sa réduction) ;
- la promotion de la culture préventive en matière de Réduction des Risques de Catastrophes ;
- l'intégration effective de la Réduction des Risques de Catastrophes aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- le maintien des priorités du CAH en clarifiant certains concepts (priorités 3 et 4) ;
- la généralisation de la couverture des risques de catastrophes ;

- la prise en compte des spécificités régionales dans la définition des priorités du Cadre post 2015 ;
- la création d'un fonds mondial pour la RRC alimenté par des contributions volontaires ;
- l'allocation de ressources suffisantes pour la RRC ;
- l'intégration de la dimension écosystémique dans la RRC ;
- l'utilisation de l'alphabétisation fonctionnelle pour promouvoir la résilience des populations face aux catastrophes.

Je vous remercie de votre aimable attention./-